



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 : Santé des soldats en OPEX et prépositionnés

Question écrite n° 28021

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre des armées sur la protection des soldats français en OPEX et prépositionnés à l'étranger. En effet, l'épidémie de covid-19 est désormais mondiale. Elle touche de nombreux pays dans lesquels les forces françaises sont présentes. En particulier, en Afrique subsaharienne de nombreux États ont déclaré « l'état d'urgence sanitaire ». C'est par exemple le cas du Sénégal où se trouvent les « Éléments Français » mais aussi la Côte-d'Ivoire. Dans le cadre de l'opération Barkhane, les forces françaises opèrent également au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad. Au Mali, l'état d'urgence sanitaire a été prononcé le 26 mars 2020 et cependant l'élection législative prévue le dimanche 29 mars 2020 est apparemment maintenue. Au Burkina Faso, on recensait le 26 mars 2020, 7 morts et 140 cas d'infection. Au Niger, on en dénombrerait pour l'instant une dizaine. Au Tchad, l'hypothèse d'un confinement de la population a été évoquée publiquement par Idriss Déby le mardi 24 mars 2020. Dans cette région, la pandémie s'ajoute à la crise sécuritaire et pourrait trouver un terrain très « favorable » : la faiblesse des États et des infrastructures sanitaires, la promiscuité à laquelle sont réduites les populations déplacées extrêmement nombreuses, les motifs d'inquiétude sont nombreux. Il faut ajouter que la vie sur bien des bases est tributaire de la contribution de nombreux personnels civils recrutés localement. Alors que l'armée est mobilisée sur le territoire national, les soldats en OPEX et prépositionnés ne doivent pas être livrés à eux-mêmes sans moyen de garantir leur propre protection face à l'épidémie. C'est pourquoi il souhaite savoir de quels moyens (masques, gel hydroalcoolique...) disposent les forces françaises et quelles mesures sont prises pour les prémunir de la contamination.

Texte de la réponse

La prise en compte des soldats français en opérations extérieures (OPEX) et au sein des forces prépositionnées fait l'objet de toutes les attentions du ministère des armées depuis le début de la crise liée au Covid-19. L'état-major des armées (EMA) a ainsi diffusé plusieurs directives, dont une stratégie sanitaire opérationnelle qui fixe les dispositions à prendre par les forces déployées en opérations, afin : - de faire respecter les consignes du ministère des solidarités et de la santé relatives aux mesures barrières, moyen principal de limitation de la contamination (principe de distanciation sociale), et au port des masques anti-projection ; - de mettre en œuvre toutes les actions permettant d'assurer la continuité des activités ; - de rassurer nos partenaires et les pays hôtes de nos forces ; - d'éviter la contamination des populations de ces pays hôtes. Les mesures prises visent notamment à surveiller de l'état de santé du personnel en lien avec les échelons locaux du service de santé des armées (SSA) et à rendre compte des cas dès l'apparition des premiers signes (toux, fièvre, courbatures, etc.). Les cas suspects sont ainsi signalés dans le cadre de la surveillance interne des équipes et une mesure de confinement peut être décidée le cas échéant. Des équipes de désinfection de circonstance pour le traitement des locaux potentiellement infectés ont été mises en place sur les théâtres d'opérations et dans les forces de présence. Ils ont aussi été dotés d'équipements de protection individuelle (masques) et de gel hydro-alcoolique. Une équipe du 2e régiment de dragons, spécialisée dans la désinfection approfondie, a ainsi été déployée à Gao. Les cas particuliers des transits et des escales maritimes et aériens, et les cas de patients atteints du Covid-19 en mer, ont fait l'objet de directives spécifiques élaborées en liaison avec le SSA. Le SSA a par ailleurs

renforcé ses moyens déployés sur ces sites en augmentant ses stocks de matériels consommables et son autonomie en oxygène au sein des centres médicaux et des postes de secours ; en mettant en place une unité de production de dioxygène à destination de l'élément santé de Barkhane à Gao ; en mettant en alerte des équipes « renforts COVID » pour renforcer les théâtres et les forces de présence en cas de dégradation de la situation sanitaire. Les armées ont de plus renforcé leurs capacités d'évacuation stratégique (STRATEVAC) avec notamment : - deux avions de type Falcon placés en alerte ; - un A 400M équipé d'un module de réanimation pour les opérations (MEROPE), susceptible de prendre en charge jusqu'à 6 patients oxygéné-dépendants ; - les A 310 ou A 340 « médicalisés » pour des patients avec peu de symptômes mais facteurs de risque ; - des A 330 MRTT pouvant être équipés d'un kit MORPHEE permettant d'aéro-transporter jusqu'à 6 patients en situation de réanimation. Le SSA a également défini une stratégie de gestion de la pandémie, hors métropole, qui repose sur les principes habituels d'une évacuation médicale stratégique précoce : les cas suspects de Covid-19 en OPEX, et au sein des forces de présence, sont étudiés pour un rapatriement en métropole dans les délais les plus courts (moins de 24 heures pour les cas les plus graves), avant une aggravation possible de leur état de santé et afin de limiter les risques in situ. Enfin, et afin d'assurer la pérennité des opérations, le ministère des armées a également mis en place des protocoles de préparation des forces avant projection des relèves. En phase de préparation opérationnelle, les unités appliquent les directives suivantes : - limitation des déplacements interzonaux et recentrage sur les camps de manœuvre à proximité des garnisons ; - desserrement des unités dans des lieux d'instruction différents et isolés ; - application de la règle des tiers pour toutes les activités, en fractionnant le volume de personnel habituellement concerné par une activité afin de limiter la promiscuité. En parallèle, les armées ont mis en place une procédure de quatorzaine stricte avant tout départ en OPEX et en mission de courte durée sur plusieurs sites militaires identifiés avec un protocole d'isolement du personnel.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28021

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2537

Réponse publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5432